

Question écrite n° 10430 de Mme Joëlle Garriaud-Maylam (Français établis hors de France - UMP)

publiée dans le JO Sénat du 08/10/2009 - page 2340

Mme Joëlle Garriaud-Maylam félicite M. le ministre des affaires étrangères et européennes de l'apposition en filigrane sur les pages des passeports diplomatiques de portraits d'illustres ministres des affaires étrangères.

Elle lui demande s'il ne serait pas opportun d'étendre cette excellente initiative à l'ensemble des passeports, afin de mieux faire connaître à tous nos compatriotes les grandes figures françaises ayant contribué à notre rayonnement international. À cet effet, pourraient alors être présentés non seulement des portraits d'hommes illustres, mais également de femmes ayant contribué à la renommée de notre pays, que ce soit dans la sphère diplomatique, scientifique, littéraire, philosophique ou artistique.

Elle souligne qu'une telle décision s'inscrirait utilement dans le projet gouvernemental de promotion de l'identité nationale au travers du renforcement des emblèmes et symboles de la République dans la vie quotidienne de nos concitoyens.

Transmise au Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

Réponse du Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

publiée dans le JO Sénat du 01/07/2010 - page 1717

Le ministère des affaires étrangères et européennes délivre des passeports diplomatiques dont les bénéficiaires sont mentionnés dans un arrêté du 11 février 2009. Il peut s'agir d'agents diplomatiques et consulaires en fonctions, mais également du Président de la République, du premier ministre, du président du Sénat, du président de l'Assemblée nationale, de membres du Gouvernement pour leur déplacement à l'étranger et pour la durée de leurs fonctions. Le ministère des affaires étrangères et européennes a choisi d'apposer en filigrane sur les pages de ces titres des portraits d'illustres ministres. Les pages intérieures du livret du passeport susceptible d'être délivré à tout Français qui en fait la demande, par les préfectures ou les consulats, représentent des planisphères, les cinq continents et les différentes régions de France. Le ministère de l'intérieur a opté pour le thème de la géographie. Il a choisi, d'une part, de matérialiser, avec les planisphères et les continents, la possibilité offerte par le passeport de voyager dans l'ensemble des pays du monde et, d'autre part, de symboliser la France à travers les régions et les divisions territoriales de la République française. Il n'est pas envisagé à ce jour de modifier le graphisme figurant sur le livret de ce passeport.